



Acte médicale contre consentement patient

Par **Griffen**, le **31/08/2009** à **17:47**

Bonjour,

J'ai un de mes proches qui vient de se faire hospitaliser, pour subir une coelioscopie au réveil le patient s'aperçoit qu'il a subit une Laparotomie.

Le patient refusé d'avoir une Laparotomie, avant l'opération.

Je suis à la recherche d'information complémentaire pour connaitre les droits et les devoirs du patient. Dans ce cas précis.

Je vous remercie d'avance

Cordialement

Par **Kalghard**, le **12/09/2009** à **02:54**

Bonjour,

En droit médical, le principe est d'avoir le consentement du patient avant d'effectuer n'importe quel acte. Cependant si votre ami était hors d'état d'exprimer sa volonté, et que personne à proximité (proche, tuteur, personne de confiance) ne pouvait se suppléer à votre ami, alors la décision appartient au médecin qui se doit de faire tout acte dans l'intérêt de la personne.

De plus dans tous les hôpitaux en principe on distribue un fascicule qui explique les droits des

patients. Enfin c'est le principe, après les équipes médicales le font plus ou moins.

Cordialement